

Fiche d'information sur la ZLECAf

Third World Network-Africa 13 novembre 2018

Transformer les économies africaines, renforcer les capacités des PME : Des éléments essentiels au succès de la ZLECAf

La capitale sénégalaise a accueilli une gamme d'acteurs dans le cadre d'un atelier consultatif sur la Zone de libre-échange continentale du 5 au 9 novembre 2018. Les participants ont soulevé et discuté certaines questions qui sont fondamentales à la réussite de la ZLECAf. Les principales préoccupations ont porté sur la nécessité de transformer les faibles économies africaines, de renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises (PME), d'améliorer la participation de divers acteurs à tous les niveaux et de rehausser le rôle de la technologie dans le développement industriel de l'Afrique. Ils ont également abordé les défis qui peuvent surgir dans la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que les menaces des accords externes qui pourront miner la ZLECAf en tant que pilier de l'intégration économique de l'Afrique.

Convoqué par la Commission de l'Union Africaine et abrité par ENDA Cacid, ce forum consultatif a réuni des principaux acteurs du secteur privé comme la Chambre panafricaine de commerce, des organisations non-gouvernementales, des groupements de femmes, des mouvements syndicaux, des institutions politiques telles que l'ONU, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA), des représentants du monde universitaire et des autorités traditionnelles. Les Communautés économiques régionales (CER) telles que la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) y ont également pris part.

L'une des questions essentielles abordées lors des délibérations était la capacité de la ZLECAf à transformer les économies africaines qui continuent de dépendre énormément des produits de base. S'affranchir de cette dépendance excessive des produits de base et évoluer vers des économies manufacturières fortes et prospères sont fondamentales dans la mesure du succès de la ZLECAf en fonction des aspirations des populations africaines. Dans sa présentation, Dr Halima Noor, Expert Principal en Commerce des Biens auprès de la Commission de l'Union Africaine a dit que sans le renforcement des capacités productives des économies africaines comme prévu dans le programme pour la stimulation du commerce intra-africain (BIAT), la ZLECAf n'aboutira pas à grand-chose pour l'Afrique.

Le rôle des petites et moyennes entreprises est essentiel à la transformation des économies africaines. Les PME créent environ 80% des emplois en Afrique sub saharienne. Le forum consultatif a donc souligné la nécessité d'identifier, de relever et de renforcer les capacités, les compétences, le financement et les technologies des PME africaines car cette démarche fera la différence dans la stimulation du commerce intra-africain. Cette mesure est d'autant plus importante en ce moment où environ 10 à 12 millions de diplômés arrivent chaque année sur le marché du travail en Afrique. Contrairement aux PME, les grandes

sociétés multinationales opérant en Afrique disposent déjà des ressources financières et technologiques ainsi que des compétences et des liens pour exercer leurs activités en Afrique.

On ne peut pas trop insister sur l'importance des PME et les autres petits mais nombreux acteurs dans les débats sur la ZLECAf. Lors du Forum du Commerce Africain de cette année tenu à Lagos, Nigeria les 2 & 3 novembre 2018, M.Stephen Karingi , Directeur chargé de l'intégration régionale et du commerce, dans le cadre de son message à retenir, a déclaré que « dans la mise en œuvre de la ZLECAf, nous ne devons pas perdre de vue les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), les commerçantes, les petits exploitants agricoles, et les commerçants transfrontaliers informels qui représentent la majorité de la communauté commerciale africaine et constituent une force motrice pour les efforts de réduction de la pauvreté.

Par ailleurs, les acteurs présents au forum ont exprimé leurs préoccupations au sujet du rôle de la technologie et de l'ensemble de l'économie numérique, y compris les avantages et inconvénients. La réunion a, en outre, reconnu que l'économie numérique dans toutes ces formes est au cœur de l'avenir de l'économie africaine, d'où la nécessité pour l'Afrique de développer son propre espace et éviter de dépendre d'un intermédiaire externe. La réunion a également reconnu que les données constituent la force motrice de l'économie numérique, par conséquent, les données africaines sont inestimables et doivent être gardées et exploitées sur le continent. La Commission de l'Union Africaine a été donc invitée à diriger ce processus.

Les participants ont aussi soulevé la nécessité d'améliorer constamment la participation de tous les acteurs sur le plan national, régional et continental. La Commission de l'Union Africaine a été félicitée d'avoir pris des mesures pour améliorer l'inclusivité sur le plan continental. Cependant, des améliorations sont également nécessaires au niveau national. L'accroissement de la participation des CER sous forme de consultations plus larges au niveau national a été mis en relief et considéré comme un élément essentiel au renforcement de la légitimité et à l'appropriation de la ZLECAf.

Revenant sur la question des consultations, un modèle clé d'amélioration de la participation a été partagé par le Bureau de Négociations Commerciales du Nigeria. Ce Bureau a dû tenir des consultations plus larges sur le plan géographique au Nigeria, à la suite des préoccupations exprimées par l'Association des Fabricants du Nigeria (MAN) et le Congrès Syndical du Nigeria (NLC) au sujet du processus et de la substance de la ZLECAf sur le plan national. Ces préoccupations ont amené le Président Buhari à suspendre la signature de l'accord sur la ZLECAf en mars dernier jusqu'à présent. En présentant l'expérience des larges consultations au Nigeria, l'Ambassadeur Chiedu Osakwe le négociateur en chef du Nigeria sur la ZLECAf, a souligné l'importance des consultations réelles parmi tous les acteurs au niveau national.

Les participants ont aussi remis en cause la création de l'Africa Business Council. L'Union Africaine, dans le cadre de l'architecture formelle de la négociation et de la mise en œuvre de la ZLECAf, a créé l'Africa Business Council et cela a suscité des inquiétudes parmi les acteurs. A titre d'exemple, le directeur exécutif de la Chambre Panafricaine de Commerce, M. Kebour Ghenna, dans son intervention lors de l'atelier a lancé un appel pour l'adoption d'une approche prudente dans la création des structures qui

peuvent miner les structures fonctionnelles existantes en Afrique. Il a noté que les Chambres de Commerce au niveau national, régional et continental peuvent jouer un rôle efficace quant à la présentation des préoccupations du secteur privé dans le contexte de la ZLECAf.

Finalement, l'atelier consultatif de Dakar a délibéré sur les défis et les menaces à la ZLECAf. Les participants ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la distribution inégale des coûts et avantages de la ZLECAf. Les pays ayant de grandes capacités de production manufacturière tels que l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Égypte et le Nigeria peuvent enregistrer une croissance économique et des gains sociaux alors que les pays les moins avancés (PMA) peuvent subir des pertes considérables de recettes fiscales et des menaces aux industries locales. Le rétrécissement de certains secteurs peut entraîner le chômage. En conséquence, la baisse substantielle des recettes budgétaires peut avoir des effets négatifs sur la capacité des gouvernements à investir dans l'infrastructure, l'éducation et les programmes sociaux qui sont nécessaires à la réalisation du développement durable.

Les principales menaces qui ont émergé lors des discussions étaient l'Accord de Partenariat Économique (APE) et les Traités Bilatéraux d'investissement (TBI) que les gouvernements africains ont signés. Actuellement, les pays africains ne sont pas au même quand il s'agit de l'APE. De plus, les pays africains ont signé plusieurs traités bilatéraux qui les exposent à l'arbitrage international en cas de litige lié aux questions d'investissement.